

## En direct des négos : LES MULTI-TRONÇONS



**Le nouveau calendrier de négociations de l'Accord Collectif a débuté avec comme thème de la 1<sup>ère</sup> réunion "les multi-tronçons". Ces vols se sont multipliés ces dernières années et la pénibilité de ces activités n'est plus à démontrer. La Direction semble enfin prête à l'entendre même s'il reste encore du travail.**

Quatre heures de discussions ont été nécessaires pour développer nos attentes sur le sujet : comment les encadrer pour les rendre moins pénibles, les éviter quand c'est possible et mieux les rémunérer le cas échéant.

A noter qu'alors qu'un préavis de grève a été déposé par l'UNAC et le SNGAF comme vous le savez, **nous constatons que le dialogue, même s'il est parfois vif, n'est pas rompu puisque toutes les organisations représentatives PNC ont pu s'exprimer.**

N'est-il alors pas plus urgent de garder nos forces pour des combats vitaux et pas seulement pour un point de forme ?

**Agiter que tout pourrait changer, alors que dans les faits rien ne change, nous semble bien mal avisé.** A part nous diviser et affaiblir nos forces en cas de réel blocage, c'est bien là le seul résultat !

### AUGMENTATION DU NOMBRE DE BI-TRONCONS

**Le nombre de rotations concernées augmente**, notamment sur le réseau Afrique en raison de la situation géopolitique. Ne pouvant préjuger de l'avenir, nous avons demandé que soit inscrit dans le préambule de l'accord une limitation en nombre des multi-tronçons, ou à défaut, si leur nombre devait encore augmenter, que **des règles plus contraignantes soient mises en œuvre pour limiter l'impact de la pénibilité de ces vols suivis par la DGAC et le SGRF.**

## L'INTERSYNDICALE PNC REVENDIQUE

**Pour cadrer la programmation et l'exploitation de ces rotations nous demandons :**

- Limitation du nombre d'occurrence à 1 par mois (BR, DDA compris) et ajout d'une limitation annuelle
- Augmentation du repos à bord (en allégeant et en adaptant le service)
- Pas de compo-peq sur les multi-tronçons
- Aménagement voire suppression du service sur le tronçon le plus court
- Création d'une PAC ou TAV (protection avant courrier avant les vols bi-tronçon)
- Compensation en RADD pour les PNC déclenchés de réserve en l'absence de respect de la PAC
- Attribution d'une prime par Service de Vol comportant un multi-tronçon
- Impossibilité d'enchaîner 2 rotations comportant 1 bi-tronçons (fin/début de mois)
- Révision à "la hausse" de toutes les règles en cas d'augmentation de ce type de vol
- Attribution aux PNC de réserve des vols multi-tronçons la veille, et au plus tard 3h max après le début de leur plage de réserve
- Attribution systématique d'une chambre au retour de ces vols

## LES NEGOCIATIONS CONTINUENT

Nous avons particulièrement insisté et affirmé à la direction notre volonté de ne pas voir "exploser" le nombre de multi-tronçons, dont la pénibilité importante (et reconnue) génère un fort taux d'absentéisme.

La valorisation de ces rotations par une compensation associée à une indispensable limitation, serait un système adapté et une juste récompense de la pénibilité. Nous sommes convaincus que cela générera une baisse des absences sur ces vols qui, de ce fait, seront mieux répartis et mieux vécus par l'ensemble des PNC long-courrier.

## L'ENTREPRISE DOIT S'ENGAGER

**L'Entreprise doit s'engager à trouver d'autres constructions lorsque cela est possible, et s'il n'existe aucune autre solution, à les limiter, les encadrer strictement et mieux les rémunérer.**

**Elle ne doit en aucun cas faire des vols multi-tronçons une stratégie de développement au péril de la sécurité des vols et de la santé de ses PNC.**

